



Réponse à cinq postulats relatifs à la gestion des déchets

Réponse au postulat de M. Paulraj Kanthia

« Instauration d'un système de signalement pour une meilleure gestion des déchets publics à Lausanne »

Réponse au postulat de Mme Marlène Bérard

« Pour un accès à pied au Centre intercommunal de gestion des déchets (déchetterie de Malley) »

Réponse au postulat de M. Jacques Pernet

« Economie circulaire ! Pour des déchets encombrants 'circulaires' »

Réponse au postulat de Mme Gaelle Mieli

« Récupération et recyclage des vêtements en ville de Lausanne : pour une amélioration des pratiques et une prise de conscience collective ! »

Réponse au postulat de Mme Constance von Braun

« Donner c'est valoriser : pour des boîtes d'échange(s) entre voisin·e·s aux Ecopoints »

Rapport-préavis N° 2025 / 45

Lausanne, le 13 novembre 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

En premier lieu, la Municipalité réaffirme sa volonté de pratiquer la meilleure collecte possible des déchets et de répondre à la mise en œuvre de sa directive municipale au sens de l'article 4, alinéa 2, du Règlement sur la gestion des déchets (RGD). La collecte des déchets est effectuée de la manière la plus adéquate et conformément au calendrier des déchets de l'année en cours et aux points de collecte définis.

Concernant la gestion des déchets sauvages ou la dégradation de la propreté des espaces publics, la solution déployée à la Ville permet de réagir dès le signalement d'un dépôt non conforme ou d'un quelconque incident et de l'éliminer dans les meilleurs délais.

Enfin, la rénovation du Centre intercommunal de gestion des déchets à Malley offrira une meilleure accessibilité aux usager·ère·s. Une ressourcerie pour petits et grands objets sera créée et permettra ainsi d'assurer une seconde vie à de nombreux objets.

2. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond aux postulats de :

- M. Paulraj Kanthia « Instauration d'un système de signalement pour une meilleure gestion des déchets publics à Lausanne » ;
- Mme Marlène Bérard « Pour un accès à pied au Centre intercommunal de gestion des déchets (déchetterie de Malley) » ;
- M. Jacques Pernet « Economie circulaire ! Pour des déchets encombrants 'circulaires' » ;

- Mme Gaelle Mieli « Récupération et recyclage des vêtements en ville de Lausanne : pour une amélioration des pratiques et une prise de conscience collective ! » ;
- Mme Constance von Braun « Donner c'est valoriser : pour des boîtes d'échange(s) entre voisin·e·s aux Ecopoints ».

3. Réponse au postulat de M. Paulraj Kanthia « Instauration d'un système de signalement pour une meilleure gestion des déchets publics à Lausanne »

3.1 Objet du rapport-préavis

Déposé le 4 juin 2024 et renvoyé à la Municipalité le 27 août 2024, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place une plateforme pour les citoyen-ne-s leur permettant de signaler tout dysfonctionnement lié à la propreté sur le domaine public.

3.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité confirme sa volonté de proposer une ville propre à sa population et aux usagers et usagers du domaine public.

En préambule, les photos présentées dans le postulat sont liées à l'emménagement des nouveaux habitant-e-s dans le quartier des Plaines-du-Loup alors que celui-ci était encore en travaux, avec des emplacements à conteneurs provisoires. La situation décrite a pu être maîtrisée par une communication spécifique et une présence sur place d'un collaborateur du Service de la propreté urbaine, afin d'orienter les citoyennes et citoyens sur les bonnes pratiques en matière d'élimination de leurs déchets.

Un essai d'introduction de signalement par les citoyen-ne-s avait été effectué en 2016. Il posait plusieurs problèmes : les photos publiées n'étaient souvent plus d'actualité car le nettoyage avait été fait entre-temps, des annonces concernant le domaine privé étaient envoyées, les cas signalés avaient été corrigés et n'étaient donc plus d'actualité.

Partageant les préoccupations du postulant, en 2020, le Service de la propreté urbaine a développé une application, Sentinelle, permettant aux collaborateur-trice-s de signaler toute dégradation sur le domaine public. Sont compris sous le terme générique de dégradation : l'affichage sauvage, les déchets sauvages, des dépôts de sacs noirs, des dépôts d'encombrants, un défaut de propreté, des fientes de pigeons, des souillures de toutes sortes, des stickers, des seringues, des tags, des détériorations du mobilier urbain ou de la voirie. Sentinelle permet de géolocaliser l'endroit de la dégradation, d'insérer une photo, une date et un commentaire. Une fois l'information saisie dans le logiciel, une annonce est envoyée au service concerné pour une résolution, car cette application est également utilisée par d'autres services de la Ville : le Corps de police, le Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, le Service des parcs et domaines. Toute dégradation constatée est donc signalée via Sentinelle.

Par ailleurs, de nombreux autres projets d'amélioration de l'offre des prestations ont été menés tout au long de la législature actuelle :

- les poubelles de rue et les conteneurs des écopoints ont été équipés de capteurs qui indiquent leur taux de remplissage et permettent ainsi d'optimiser les tournées de ramassage ;
- l'analyse effectuée à l'aide du vélo-scanner a permis d'identifier les endroits problématiques en termes de déchets. Ainsi, les tournées de nettoyage ont été revues, afin d'améliorer la propreté des emplacements critiques ;
- la ligne téléphonique Info-déchets, mise en place lors de l'introduction de la taxe au sac est toujours à disposition de la population. Celle-ci est régulièrement utilisée par les citoyennes et citoyens, que ce soit pour signaler la présence de déchets sur le domaine public ou pour des renseignements en lien avec la gestion des déchets ;
- les agents de la propreté poursuivent leurs missions de sensibilisation et surveillance sur le terrain, afin de dénoncer, cas échéant, les contrevenances et contrevenants au Règlement sur la gestion des déchets.

Ainsi, la Municipalité estime avoir mis en place de nombreuses mesures permettant d'identifier les quartiers problématiques et d'y intervenir rapidement. Une application ouverte au

public complexifierait les activités des services de terrain. D'une part, cela nécessiterait l'emploi d'un-e modérateur-trice pour trier et recenser les « vrais » cas parmi tout ce que la population pourrait signaler. D'autre part, le cas de dégradation annoncé a la plupart du temps déjà été identifié et résolu.

La Municipalité estime avoir répondu aux demandes du postulant.

4. Réponse au postulat de Mme Marlène Bérard « Pour un accès à pied au Centre intercommunal de gestion des déchets (déchetterie de Malley) »

4.1 Objet du rapport-préavis

Déposé le 30 septembre 2024 et renvoyé à la Municipalité le 19 novembre 2024, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer un accès sécurisé pour les piéton/ne/s et d'étudier une nouvelle solution pour les cartes d'accès.

4.2 Réponse de la Municipalité

Le Conseil communal a adopté le 30 septembre 2025 le préavis N° 2025/18 « Rénovation / transformation du Centre intercommunal de gestion des déchets (CID) de Malley : agrandissement et modernisation de la déchèterie des ménages, rénovation et mise aux normes de la déchèterie industrielle et du centre de logistique ».

Pour rappel, la déchèterie des ménages va être modernisée et agrandie. La déchèterie des entreprises et le centre logistique vont être réorganisés, rénovés et remis au niveau de conformité aux normes qui ont évolué depuis la réalisation du bâtiment. La circulation des véhicules motorisés, des piétonnes et piétons, et des cyclistes a été repensée pour améliorer le confort et la sécurité de l'ensemble des usagères et usagers.

De plus, un renouvellement complet du système de contrôle d'accès en déchèterie sera réalisé et remplacera le système de carte à code-barres actuel qui est totalement obsolète.

Plus précisément, le préavis propose de réaménager l'accès principal côté Est afin d'accueillir de manière optimale la mobilité douce (piétons et vélos), ainsi que les personnes à mobilité réduite (PMR). Il est prévu de prolonger la surface de la déchèterie des ménages sur la partie actuellement dévolue à la déchèterie des entreprises et de créer un nouvel étage par l'ajout d'une dalle sur le niveau du rez-de-chaussée. Ce nouvel étage sera accessible via une rampe avec trottoir roulant, permettant ainsi d'augmenter et d'améliorer les flux de personnes, d'y accéder avec des chariots qui seront mis à disposition ; il garantira aux PMR l'accessibilité à l'étage. Contrairement à un ascenseur, en cas de panne, la rampe restera toujours accessible. Ce dispositif sera complété par un ascenseur et un monte-charge pour les besoins logistiques.

Concernant les cartes d'accès, le système de contrôle d'accès existant date de la création du CID (2008) ; il est arrivé à obsolescence. Le projet prévu dans le préavis anticipe son remplacement par une refonte complète du système. A ce stade des études, il est prévu de déployer un système de contrôle d'accès par carte RFID (carte rigide au format carte de crédit avec lecture sans contact) et de rééquiper l'ensemble des déchèteries communales de nouveaux lecteurs de dernière génération. Il est à noter que le système existant permet déjà de collecter les données de passage à des fins statistiques et à des fins de refacturation aux communes partenaires. La future installation continuera à fonctionner de la même manière.

L'application Android et IOS de la Ville de Lausanne offrira également la possibilité d'une carte dématérialisée pour l'accès aux déchèteries.

La Municipalité estime avoir répondu aux demandes de la postulante.

5. Réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Economie circulaire ! Pour des déchets encombrants 'circulaires' »

5.1 Objet du rapport-préavis

Déposé le 4 mars 2025 et renvoyé à la Municipalité le 18 mars 2025, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre sur pied un système de ramassage des objets encombrants deux à trois fois par année dans le but de permettre aux objets de vivre une deuxième vie.

5.2 Réponse de la Municipalité

Déposer des encombrants sur le trottoir est désormais interdit à Lausanne depuis 2013. La population y mettait au final toutes sortes de déchets, sans tri préalable. La nuit venue, les tas d'objets finissaient étalés et éclatés, pour se retrouver sur la route. Cette situation gênait non seulement les autres usagères et usagers, mais rendait la situation ingérable pour les équipes chargées de collecter les encombrants.

La Ville a mis en place, depuis lors, plusieurs mesures pour l'enlèvement des objets encombrants.

Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent faire appel à la Fondation de Vernant pour l'enlèvement des déchets, et ce gratuitement. Si les objets sont trop lourds ou trop volumineux, le service Macadam, partenaire de la Ville, vient à domicile moyennant une participation financière raisonnable.

Une fois par mois, une déchèterie mobile s'installe dans un quartier de la Ville. Elle permet de déposer tous les déchets recyclables et les déchets volumineux. Cependant, en cas de débarras importants, les déchèteries fixes doivent être prioritairement utilisées.

Dans le cadre du projet de rénovation du Centre intercommunal de gestion des déchets à Malley, une ressourcerie sera créée, et des objets encombrants en bon état, notamment, pourront y être déposés.

A cela s'ajoute une prise de conscience collective concernant l'économie circulaire et la deuxième vie donnée aux objets. Cela se traduit par une montée en puissance de l'organisation de vide-greniers – que ce soit par des associations de quartier ou tout simplement par des privés dans leur garage –, des publications de petites annonces, de la page Marketplace sur Facebook sur laquelle tout objet, même encombrant, est susceptible de trouver une seconde vie.

Enfin, les magasins de brocante de seconde main permettent aujourd'hui déjà aux objets de connaître une vie circulaire.

La Municipalité pense répondre aux besoins de la population en la matière et estime répondre aux objectifs du postulant.

6. Réponse au postulat de Mme Gaelle Mieli « Récupération et recyclage des vêtements en ville de Lausanne : pour une amélioration des pratiques et une prise de conscience collective ! »

6.1 Objet du rapport-préavis

Déposé le 18 mars 2024 et renvoyé à la Municipalité le 8 avril 2024, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de mettre en place une campagne de sensibilisation auprès de la population sur la réalité du recyclage des vêtements, de développer des partenariats avec les associations lausannoises engagées dans la revente de seconde main, ainsi que d'étudier les possibilités de recyclage des textiles à Lausanne sans export à l'étranger.

6.2 Réponse de la Municipalité

Selon le Règlement communal sur la gestion des déchets, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, « L'élimination des déchets au sens du présent règlement comprend toutes les prestations définies par le droit fédéral, notamment leur ramassage, leur collecte, leur tri, leur

stockage intermédiaire, leur conditionnement, leur acheminement vers de filières de traitement, etc. (article 3) [...] La Commune, respectivement son service compétent (ci-après « le service »), organise la gestion des déchets urbains de son territoire [...] Elle organise la collecte séparée des déchets valorisables (article 5) ».

En résumé, la Commune de Lausanne est responsable de l'organisation de la collecte sélective, de l'information de la population, et de la mise en place de filières de traitement adéquates dans le respect de la législation cantonale et fédérale. La Ville a mis en place un système de collecte dont les quantités récoltées ne lui permettent pas de rentrer sur un marché du recyclage, celles-ci sont trop faibles. C'est la raison pour laquelle la Ville passe par des recycleurs.

Pour le textile spécifiquement, la Ville a attribué le marché du recyclage des textiles lausannois à la société coopérative Textura pour une durée de trois ans. Ainsi, elle soutient l'insertion socioprofessionnelle tout en valorisant les déchets textiles lausannois. La Ville favorise également un partenariat local avec de fortes valeurs écologiques, éthiques et sociales. Son centre de tri des textiles est situé sur la Commune.

Dans le cadre du recyclage, la Ville s'engage à valoriser les déchets lausannois. C'est pourquoi elle s'approvisionne depuis le printemps 2024 en chiffons recyclés localement auprès de Textura qui donne ainsi une seconde vie aux textiles collectés. Plus de 4.5 tonnes de chiffons par an sont réutilisés par la Ville dans ses divers travaux de maintenance et de nettoyage.

Textura vend des articles textiles dans les boutiques Ateapic, des magasins de seconde main gérés par la même coopérative, la société Démarche. Textura gère également des ventes au kilo dans ses halles à Lausanne et des magasins Ateapic sont situés à Lausanne, Renens, Yverdon, Vevey et Aigle.

Pour une autre partie des textiles, Textura n'a pas de meilleure alternative que de travailler avec des recycleurs privés européens, la Suisse ne disposant pas de solution permettant la transformation du textile. Textura leur demande de garantir que le textile fourni soit entièrement trié et revalorisé dans la limite des possibilités technologiques.

La Ville n'a toutefois pas les compétences d'une telle entreprise sociale. Le repreneur du textile, en l'occurrence Textura pour Lausanne, s'engage à trouver des pistes d'amélioration, que ce soit pour le développement de partenariats avec des associations lausannoises ou pour renforcer les possibilités de recyclage des textiles à Lausanne.

Quant aux campagnes de sensibilisation, la Ville informe la population à travers le Calendrier des déchets annuel et pourrait le faire dans l'une de ses campagnes annuelles d'affichage. Pour ce qui est de la sensibilisation dans les écoles, le programme « Au fil de nos habits » est proposé par COSEDEC (coopérative de sensibilisation aux déchets), une entité créée par les périmètres de gestion des déchets du Canton et financée par ceux-ci, y compris Gedrel, dont Lausanne fait partie.

Ce programme de 90 minutes existe depuis l'année scolaire 2016-2017 et peut être donné une fois par année et par classe. Il sensibilise les élèves au recyclage et au coût énergétique des vêtements. La participation est volontaire, gérée par les enseignantes et enseignants. Toutes les écoles lausannoises, y compris pédagogie spécialisée, classes d'accueil, institutions spécialisées peuvent s'y inscrire.

La Municipalité estime avoir répondu aux demandes de la postulante.

7. Réponse au postulat de Mme Constance von Braun « Donner c'est valoriser : pour des boîtes d'échange(s) entre voisin·e·s aux Ecopoints »

7.1 Objet du rapport-préavis

Déposé le 12 juin 2024 et renvoyé à la Municipalité le 24 juin 2024, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'installer des boîtes à dons aux Ecopoints de Lausanne dans une perspective d'échanges solidaires entre les habitant·e·s.

7.2 Réponse de la Municipalité

En 2025, il existe 63 écopoints – enterrés et en surface – soit l'équivalent de 210 modules répartis sur le territoire de la Ville.

Les écopoints de quartier permettent aux ménages lausannois le dépôt en tout temps de quelques déchets recyclables courants en petite quantité. L'aluminium, le fer blanc, les textiles et l'huile peuvent être collectés ainsi à proximité.

Les objets métalliques et le matériel électrique, électronique et électroménager en particulier ne doivent jamais y être déposés. Pour garder un aspect agréable aux écopoints, il est important de ne laisser aucun déchet en-dehors des conteneurs.

Il est bon de rappeler qu'un écopoint n'est pas une mini-déchèterie. C'est un endroit qui permet aux Lausannoises et Lausannois de se débarrasser de déchets qui ne sont pas collectés en porte-à-porte. Aujourd'hui, les écopoints montrent toutefois déjà un certain manque de salubrité, il n'est donc pas souhaitable, à ce stade, de rajouter d'autres prestations aussi longtemps que l'usage de base n'est pas respecté.

Par ailleurs, et ce depuis 2017, les déchèteries mobiles sont équipées d'un coin Récup'ation. Chacun-e peut y déposer des objets en bon état qui peuvent intéresser d'autres personnes. Ce service n'est pas prévu pour les appareils électroniques ni pour les meubles volumineux. En effet, seuls les petits objets peuvent être déposés, car la place à disposition est limitée. Au surplus, les appareils électroniques et électriques sont soumis à des conditions strictes de la faïtière, au sens de l'Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA). Aussi, une fois que ceux-ci sont déposés en déchèterie, ils appartiennent à la filière de recyclage.

Pour ce qui est des boîtes d'échange, il est possible de demander des autorisations à la Ville. Le demandeur fournit et gère la boîte. Ce sont des associations de quartier qui contactent la Ville ponctuellement pour des projets de boîtes d'échanges. Actuellement, cinq boîtes et une cabine téléphonique transformée en cabine d'échanges sont en fonction en ville.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à la demande de la postulante.

8. Impact sur le climat et le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

9. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

10. Aspects financiers

10.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

10.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville.

11. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2025 /45 de la Municipalité, du 13 novembre 2025 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Paulraj Kanthia « Instauration d'un système de signallement pour une meilleure gestion des déchets publics à Lausanne » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Marlène Bérard « Pour un accès à pied au Centre intercommunal de gestion des déchets (déchetterie de Malley) » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet « Economie circulaire ! Pour des déchets encombrants 'circulaires' » ;
4. d'approuver la réponse au postulat de Mme Gaelle Mieli « Récupération et recyclage des vêtements den ville de Lausanne : pour une amélioration des pratiques et une prise de conscience collective ! » ;
5. d'approuver la réponse au postulat de Mme Constance von Braun « Donner c'est valoriser : pour des boîtes d'échange(s) entre voisin·e·s aux Ecopoints ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter